

Le modèle forensique de l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale (IRCGN)

Colonel Patrick Touron^a

RÉSUMÉ

Aveux et témoignages ont longtemps été suffisants pour convaincre les magistrats et un jury. Actuellement, c'est l'exploitation scientifique des indices qui constitue la base de toutes les investigations sur les scènes d'infraction. Afin de s'adapter à ce changement, la gendarmerie nationale a construit une chaîne criminalistique, reposant sur des spécialistes, formés à la détection et au prélèvement de ces indices. Afin d'analyser ces échantillons, l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale (IRCGN) est créé en 1987. La délivrance de résultats fiables repose sur la compétence des experts. Pour cela, et compte tenu de la grande variété des techniques et des savoirs à détenir par les experts servant au laboratoire, la politique de recrutement et le suivi du déroulé de carrière sont individualisés. Outre la nécessité de disposer d'un bon niveau scientifique initial, il faut aussi avoir envie de travailler au plus près des scènes de crime, à côté des enquêteurs. La compétence des experts fait donc naturellement, l'objet de contrôles réguliers au travers la norme d'accréditation des laboratoires ISO 17025, de même que les méthodes employées et l'interprétation des résultats fournis. L'essentiel de l'activité de l'IRCGN consiste ainsi à exploiter et donc analyser les nombreux indices qui lui sont transmis, mais aussi à envoyer des équipes d'experts sur le terrain pour en prélever sur les scènes d'investigations, tout en rédigeant des rapports où ces résultats sont interprétés selon l'environnement de leur découverte, afin d'être exploitables au procès pénal.

**Criminalistique – expertise – gendarmerie nationale – justice –
management – organisation – science forensique.**

1. Introduction

L'IRCGN est un Institut de sciences forensiques, construit dans l'environnement organisationnel de la gendarmerie nationale, qui pratique l'expertise judiciaire et qui conduit des travaux de recherches appliquées ou expérimentales [1]. Il est original par la richesse de sa pluridisciplinarité technique et d'expertise localisée sur un même site, par sa capacité de projection, en

^a Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale (IRCGN)

Caserne Lange
5 boulevard de Lhautail
TSA 16808
95037 Cergy Pontoise cedex

Correspondance

patrick.touron@gendarmerie.interieur.gouv.fr

article reçu le 30 août 2016, accepté le 30 septembre 2016.

© 2016 – Elsevier Masson SAS – Tous droits réservés.

SUMMARY

Gendarmerie Forensic Institute method

In the past, confession and testimonies were sufficient to convince magistrates and member of the jury. Nowadays, the scientific evidence has become a basic element for criminal investigations. In regards of this evolution, the gendarmerie has created a "criminalistic chain" based on criminal investigations specialists in charge of collecting samples from crime scenes. A specific unit dedicated to the analysis of these samples has been created in 1987 and named Gendarmerie Forensic Institute (IRCGN: Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale). Competence is a fundamental requirement to produce reliable products. The great diversity of the scientific and technical specialities operated in the Institute requires a highly individualized recruitment amongst the candidates who have not only to account of exclusive skills but also of a great interest in the forensic police field. The competence of officers is tested regularly under ISO 17025 accreditation norm, together with the validity of the method used, particularly in the interpretation of the results. For forensic Institutes the core products comprise – among others- the collection of evidence at the crime/incident scene, analysis of seized material, interpretation of the analytical results or other findings and expert reports where the activities and findings are summarized and evaluated.

**Criminalistic – expertise – National Gendarmerie –
justice – management – organization – forensic science.**

quelques heures, de gendarmes experts en tout point du globe, mais aussi par sa capacité à s'intégrer dans une chaîne opérationnelle gendarmerie [2] ou alors d'intégrer d'autres spécialistes gendarmerie dans ses équipes. Sa naissance s'est opérée à partir du constat d'un manque de capacité dans l'exploitation des indices découverts sur les scènes de crime ? [3] l'IRCGN a su, progressivement, construire une identité forte marquée au sceau de la rigueur scientifique, de la fiabilité de ses résultats au travers son processus d'assurance qualité [4], de la capacité d'offrir un appui opérationnel solide et adapté, et de la faculté d'innovation et de créativité continue. Les habilitations « confidentiel défense » ou

« secret-défense » détenues par ses experts dans tous les domaines forensiques, lui permettent de conduire des investigations scientifiques classifiées pour des raisons de sécurité nationale.

Le besoin de scientifiques capables d'enrichir les débats du procès pénal, par des démonstrations ou l'explicitation des résultats de leurs analyses, est ancien [5]. Les sciences forensiques regroupent toutes les sciences qui sont sollicitées lors de l'exploitation d'indices ou d'éléments de preuve découverts sur des scènes d'investigation et dont les résultats d'analyses contribueront à éclairer une juridiction. On distinguera la recherche d'une vérité scientifique, qui ne fera qu'encadrer une vérité incertaine, de la décision de justice, qui arrêtera une vérité judiciaire. Pour être scientifique, les méthodes doivent reposer sur des bases théoriques reconnues, être réfutables, être publiées, avoir une incertitude connue et ne pas être dogmatiques ou hermétiques. Ainsi si l'on considère une scène d'infraction type, des enquêteurs spécialisés sont appelés postérieurement aux faits, et vont procéder à des prélèvements techniques et scientifiques d'objets ou de matières afin de tenter de reconstituer les faits à partir des effets observés et de les expliciter. Cette démarche consistant à remonter à partir de constats aux causes les ayant générés est complexe [6]. Les enquêteurs procéderont à un examen approfondi de la scène d'investigation, ils la figeront avant toute modification afin de ne pas l'altérer, effectueront des prélèvements selon des processus normalisés, en assureront la préservation par un conditionnement adapté, demanderont leur analyse sur des plateaux criminalistiques ou dans des laboratoires spécialisés privés ou publics. Les résultats scientifiques obtenus seront alors à re-contextualiser au regard des autres éléments d'enquêtes ou issus de cette scène d'investigation [7].

Les sciences étant par définition en continuelle progression, il est impératif de mettre à jour ses connaissances et de toujours innover pour ne pas prendre de retard, ou de ne pas induire en erreur l'utilisateur final qu'est la justice. Les sciences forensiques appliquent le même schéma et l'IRCGN forme en permanence ses personnels et contribue ainsi à la mise au point d'innovations du fait de sa proximité opérationnelle avec les techniciens en investigation criminelle de la gendarmerie, mais aussi de sa pluridisciplinarité [8].

2. La naissance d'une structure forensique indépendante au sein de la gendarmerie nationale

Les années 80 marquent un tournant dans l'investigation criminelle en France, avec la découverte bien tardive, au regard de ce qui se pratique à l'époque dans le monde anglo-saxon, du besoin d'exploiter scientifiquement l'ensemble des indices présents sur une scène d'investigation (terme plus général et plus proche de la réalité que celui de « scène de crime »). Cette prise de conscience d'une exploitation scientifique holistique d'une scène d'infraction est devenue nécessaire, dès que les enquêteurs et les magistrats ont voulu comprendre le déroulement des faits et en identifier les acteurs,

sans dépendre de témoignages fragiles ou changeants. L'opposition, trop souvent faite, entre « religion de l'aveu » et « preuve d'origine technique et scientifique », n'est, en réalité, que le révélateur d'une méconnaissance de ce qu'est la recherche de la vérité, *a posteriori*, lors d'une enquête judiciaire. En réalité, ces deux dimensions de l'enquête, portées par des acteurs de culture différentes, s'appuient l'une sur l'autre et viennent comme une tenaille circonscrire au plus près la vérité. Elles ne doivent pas se concevoir comme des concurrentes mais comme complémentaires.

2.1. Le diagnostic

La gendarmerie nationale, confrontée à des difficultés d'origines structurelles, de disponibilités d'experts ou de capacités expertales, lors d'enquêtes dont elle a la charge [9], décide, courageusement à l'époque, de réagir en conduisant une stratégie globale de résolution de ces difficultés. Le constat qu'elle fait est sans concession, il va de la difficulté à exploiter méthodiquement et rigoureusement les indices présents sur une scène d'investigation, à l'absence de disponibilités de spécialistes et d'experts pouvant assister ses enquêteurs, dans la phase de constatation. Le constat souligne en effet l'absence de connaissance technique des enquêteurs qui ne savent pas forcément quoi chercher ou quoi demander. La démarche en sept points, qui paraît si naturelle aujourd'hui à tout téléspectateur éduqué par les séries télé, d'entendre et de confronter les témoignages des différents acteurs, de protéger une scène d'investigation, de rechercher systématiquement les indices matériels, de les prélever avec des instruments adaptés, de les préserver le temps de l'acheminement jusqu'au laboratoire, de les analyser en tenant compte de l'environnement de la découverte, et enfin de pouvoir conclure sur l'information portée, après la nécessaire contextualisation au travers de l'étude causes et effets, n'est finalement que très récente.

Après avoir établi ce diagnostic, la gendarmerie va conduire de nombreuses réformes et créer, progressivement, mais systématiquement, des unités spécialisées, nouvelles et nécessaires. Elle le fera en conservant une culture « gendarmerie » qui constitue son ciment fonctionnel, et de manière assez surprenante, sans copier les structures existantes. Elle adaptera les outils nouveaux à son organisation, en leur imposant cette nécessité d'être disponible pour tous, en tout point du territoire, à tout moment, d'être intégrable à toutes ses unités et de couvrir les périmètres englobant les sept points supra.

2.2. Structuration de l'édifice basée sur des hommes

En 1987 ce sera la création de la section technique d'investigation criminelle (STIC), qui donnera naissance en 1991 à l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale (IRCGN) qui reçoit les missions de l'exploitation de tous les indices matériels, d'être projetable, d'enseigner aux agents préleveurs et d'effectuer une recherche appliquée. Afin de dégager des synergies et de coordonner tant la chaîne criminalistique de la gendarmerie nationale que celle du renseignement, sera créé en 2012, le pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN) [10]

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/7645742>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/7645742>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)